



Investir dans les populations rurales

Comité de l'évaluation

Cent dix-septième session

Rome, 7 juin 2022

Élection du président ou de la présidente du Comité de l'évaluation

Cote du document: EC 2022/117/W.P.2

Point de l'ordre du jour: 2

Date: 10 mai 2022

Distribution: Publique

Original: Anglais

POUR: APPROBATION

Mesures à prendre: Le Comité de l'évaluation est invité à élire son nouveau président ou sa nouvelle présidente, comme indiqué dans le présent document

Questions techniques:

Luis Jiménez-McInnis

Secrétaire du FIDA

Bureau du Secrétaire

courriel: l.jimenez-mcinnis@ifad.org

Élection du président ou de la présidente du Comité de l'évaluation

A. Contexte

1. Outre l'approbation de la Politique révisée de l'évaluation au FIDA (EB 2021/132/R.5/Rev.1), à sa cent trente-deuxième session, le Conseil d'administration a approuvé la version révisée du mandat et du règlement intérieur du Comité de l'évaluation (EB 2021/132/R.6/Rev.1).
2. Conformément à la décision prise par le Conseil d'administration à sa soixante et unième session en 1997 concernant l'alignement de la composition du Comité de l'évaluation sur celle du Conseil d'administration, l'article 1.2 du mandat et du règlement intérieur du Comité de l'évaluation dispose comme suit:

« Le Comité de l'évaluation se compose de neuf membres ou membres suppléants du Conseil d'administration nommés par le Président en application de l'article 11 du Règlement intérieur du Conseil d'administration, comme suit: quatre membres de la Liste A, deux membres de la Liste B et trois membres de la Liste C. La durée du mandat du Comité de l'évaluation est de trois ans. »
3. L'article 1.3 du mandat et du règlement intérieur précise notamment comme suit:

« Le Comité élit son président parmi les membres appartenant aux Listes B ou C. »
4. À sa cent trente-deuxième session en avril 2021, le Conseil d'administration a approuvé la nomination des membres ci-après au Comité de l'évaluation, pour un mandat prenant fin à la première session du Conseil d'administration en 2024 (EB 2021/132/R.11 + Add.1):

Liste A: France, Irlande, Luxembourg, Pays-Bas (d'avril 2021 jusqu'à la première session du Conseil d'administration en 2022) et Suisse (après la première session du Conseil d'administration en 2022 jusqu'à la première session du Conseil d'administration en 2024)

Liste B: Indonésie et Nigéria

Liste C:

Sous-Liste C1: Cameroun (d'avril 2021 jusqu'à la première session du Conseil d'administration en 2023) et Égypte (après la première session du Conseil d'administration en 2023 jusqu'à la première session du Conseil d'administration en 2024)

Sous-Liste C2: Inde

Sous-Liste C3: Mexique
5. À la cent quinzième session du Comité de l'évaluation, l'Inde a été nommée à la présidence. L'Inde a démissionné de ses fonctions à la cent seizième session du Comité.

B. Décision demandée

6. Conformément à l'article 1.3 cité plus haut, le Comité de l'évaluation est invité à élire son nouveau président ou sa nouvelle présidente à sa cent dix-septième session.

Anciens présidents du Comité de l'évaluation du Conseil d'administration

Période	État membre
Du 04/12/1987 au 30/11/1988	Bangladesh
Du 01/12/1988 au 19/04/1990	Suisse
Du 20/04/1990 au 12/12/1991	Pays-Bas
Du 13/12/1991 au 17/04/1996	Nigéria
Du 18/04/1996 au 03/05/2000	Indonésie
Du 04/05/2000 au 09/04/2003	Mexique
Du 10/04/2003 au 09/09/2006	Inde
Du 10/09/2006 au 18/04/2007	Mexique
Du 19/04/2007 au 29/04/2009	Indonésie
Du 23/06/2009 au 02/03/2011	Égypte
Du 03/03/2011 au 03/04/2013	Inde
Du 04/04/2013 au 22/04/2015	Indonésie
Du 26/06/2015 au 17/04/2018	Inde
Du 27/06/2018 au 21/04/2021	Indonésie
Du 22/04/2021 au 18/10/2021	Vacant ¹
Du 19/10/2021 au 17/03/2022	Inde

¹ Deux sessions – la cent treizième et la cent quatorzième – ont eu lieu pendant l'intervalle. À titre provisoire et jusqu'à l'élection d'une nouvelle présidence, elles étaient présidées respectivement par le Mexique et le Nigéria.